



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°BFC-2024-048

PUBLIÉ LE 18 MARS 2024

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Nièvre /

BFC-2024-03-13-00003 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles - EARL du CLOU (4 pages)	Page 4
BFC-2024-03-13-00005 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles - GAEC DE LA PETITE EMBAUCHE (4 pages)	Page 9
BFC-2024-03-13-00002 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles - GAEC de POUSSIGNOL (4 pages)	Page 14
BFC-2024-03-13-00004 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles - VOICU Flavius (4 pages)	Page 19
BFC-2024-03-13-00001 - Arrêté portant autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures des exploitations agricoles / GAEC DE MEULEAU (4 pages)	Page 24
BFC-2024-03-14-00002 - Demandes d'autorisation d'exploiter - contrôle des structures agricoles-Accusés réception complets de dossiers février 2024 (1 page)	Page 29

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire / Économie Agricole

BFC-2023-11-10-00006 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de l'EARL DOMAINE DE POISEUIL à Viré (1 page)	Page 31
BFC-2023-11-29-00042 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de M. Stéphane BECLERE à Simard (1 page)	Page 33
BFC-2023-11-09-00006 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC DE LA BELLE RIVIERE à Gibles (1 page)	Page 35
BFC-2024-02-09-00008 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet modifié de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Isabelle CARTET à Briant (1 page)	Page 37
BFC-2024-03-07-00002 - Contrôle des Structures agricoles - Accusé de réception de dossier complet modifié de demande d'autorisation d'exploiter du GAEC LABOPIN JEAN-MARC ET CLÉMENT à Marly-sur-Arroux (1 page)	Page 39

Direction départementale des territoires du Jura /

BFC-2023-12-05-00009 - accusé reception complet autorisation exploiter GAEC FERME DE LA SAUGEAT (4 pages)	Page 41
BFC-2024-03-13-00006 - décision favorable autorisation exploiter EARL TROSSAT Alix (4 pages)	Page 46

BFC-2024-03-13-00007 - décision refus autorisation exploiter SCEA DES
ORMOIS (4 pages)

Page 51

**Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
Bourgogne Franche-Comté /**

BFC-2024-03-15-00003 - Liste des candidatures des organisations syndicales
recevables dans le cadre du scrutin relatif à la mesure de l'audience des
organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de
onze salariés dans la région Bourgogne - Franche-Comté (2 pages)

Page 56

Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2024-03-15-00003

Liste des candidatures des organisations
syndicales recevables dans le cadre du scrutin
relatif à la mesure de l'audience des
organisations syndicales auprès des salariés des
entreprises de moins de onze salariés dans la
région Bourgogne - Franche-Comté

**LISTE DES CANDIDATURES DES ORGANISATIONS SYNDICALES RECEVABLES DANS LE CADRE DU
SCRUTIN RELATIF A LA MESURE DE L'AUDIENCE DES ORGANISATIONS SYNDICALES AUPRES DES
SALARIES DES ENTREPRISES DE MOINS DE ONZE SALARIÉS DANS LA REGION BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTE**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne – Franche-Comté

Vu l'article L. 2122-10-6 du code du travail ;

Vu les articles R. 2122-33 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 juillet 2023 nommant M. Simon-Pierre EURY, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Bourgogne-Franche-Comté à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu la liste des candidatures recevables publiées sur le site internet du ministère chargé du travail ;

Article 1

Les organisations syndicales, dont la vocation statutaire revêt un caractère national et interprofessionnel, autorisées à se présenter dans la région Bourgogne-Franche-Comté sont :

- La Confédération autonome du travail (CAT) ;
- La Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
- La Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres (CFE-CGC), exclusivement envers les salariés cadres ;
- La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
- La Confédération générale du travail (CGT) ;
- La Confédération générale du travail - Force ouvrière (FO) ;
- La Confédération nationale des travailleurs - Solidarité ouvrière (CNT-SO) ;
- La Fédération du Printemps écologique (PE) ;
- *Sindicatu di i travagliadori corsi* (STC) ;
- L'Union des syndicats gilets jaunes (USGJ) ;
- L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) ;
- L'Union syndicale Solidaires (SOLIDAIRES).

Les organisations syndicales, dont la vocation statutaire revêt un caractère national et professionnel, autorisées à se présenter dans la région Bourgogne-Franche-Comté sont :

- La Confédération nationale des éducateurs sportifs, des salariés du sport et de l'animation (CNES) ;
- La Confédération des salariés du particulier employeur, assistants familiaux et assistants maternels (CSAFAM), exclusivement envers les salariés non-cadres ;
- La Fédération nationale associations et syndicats de sportifs (FNASS) ;
- La Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique (SPELC) ;
- La Guilde des auteurs réalisateurs de reportages et documentaires (GARRD) ;
- Le Syndicat commerce indépendant démocratique (SCID) ;
- Le Syndicat des artistes-interprètes et enseignants de la musique, de la danse, des arts dramatiques et des autres métiers connexes du spectacle (SAMUP) ;
- Le Syndicat des employés du commerce et des interprofessionnels (SECI) ;
- Le Syndicat national des professionnel.le.s de la petite enfance (SNPPE) ;
- Le Syndicat national des professionnels de la santé au travail (SNPST) ;
- Le Syndicat national des techniciens et travailleurs de la production cinématographique et de télévision (SNTPCT) ;
- Le Syndicat national de l'immobilier, des gardiens d'immeubles, concierges et professions connexes (SNIGIC) ;
- Le Syndicat professionnel des assistants maternels, assistants familiaux, garde d'enfant et salariés du particulier employeur (SPAMAF), exclusivement envers les salariés non-cadres.

Article 2

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 15 mars 2024,

Le directeur régional de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités de
Bourgogne-Franche-Comté,

Simon-Pierre EURY